

## Compte-rendu GT Chorus du 6 juillet 2010

Le GT Chorus était présidé par Vincent Mazauric qui, après les déclarations liminaires, a fait un état des lieux de la vague 4 du déploiement de Chorus puis un point sur les vagues 5 et 6.

Concernant les articles de presse parus ces dernières semaines, le directeur général adjoint a dit y porter attention tout en affirmant qu'il y avait des améliorations et que les retards constatés au démarrage sont en voie de résorption. Suite aux critiques des OS sur le mutisme de l'administration face aux médias et au manque de communication faite aux agents concernés, il a précisé que le ministre Barouin avait apporté les réponses nécessaires lors de son audition par l'Assemblée Nationale, tout comme Jaques Marzin, directeur de l'AIFE.

Il n'a pas apporté plus de précisions sur le double discours de l'administration qui semble ne pas prendre conscience du désarroi des services qui, outre Chorus, subissent des baisses d'effectifs importants. La DG anticipe les gains de productivité de l'outil qui pour le moment sont inexistantes et au contraire accroît la charge de travail du fait de sa complexité.

### **Etat des lieux de la V4**

La V4 lancée le 1/1/2010 a été très délicate et connaît aujourd'hui encore de forts dysfonctionnements :

- Les problèmes d'habilitation : La DG reconnaît ne pas avoir suffisamment anticipé ce point et qu'il avait été minimisé aussi bien du côté de la DGFIP que des autres ministères. Le ministère de la Défense est le plus touché par les dysfonctionnements. Cependant, aucun n'a été épargné et des retards importants ont été constatés dans le traitement des factures et leur paiement.

M. Mazauric affirme que les leçons ont été tirées et que l'AIFE a mis en place un nouvel outil (appelé grilles de collecte) facilitant la saisie des habilitations.

J. Marzin a précisé que les problèmes étaient liés aux affectations tardives dans certains services gestionnaires, ce qui a suscité un surcroît de travail pour les services de l'AIFE après le 01/01/2010 et donc en même temps que les premières anomalies liées à la production.

Tous les deux ont affirmé que la V6 (au 1/1/2011) qui sera la plus importante est bien préparée et que les habilitations seront gérées très tôt. Cependant, ceci ne permet pas d'anticiper les affectations tardives.

- La reprise des engagements juridiques (EJ) antérieurs à 2010 a été l'autre point noir de la V4. La DG se satisfait d'avoir tenu le calendrier prévu, c'est à dire une reprise au 31 mars. Cependant ce délai paraît bien tardif quand les dépenses de l'Etat doivent être payées dans un délai de 30 jours !

Le ministère de la Défense a connu les plus gros retards qui ne sont toujours pas entièrement rattrapés, même si le ministre Barouin assure qu'en septembre le retard sera résorbé. V. Mazauric a précisé qu'il le sera grâce à la mise à disposition de vacataires tout en admettant que ce n'est pas une solution satisfaisante. Compte tenu de la complexité de Chorus, ces derniers ne pourront pas travailler sur l'outil.

La complexité des marchés du ministère de la Défense et l'origine diverse des applications remettantes dans Chorus seraient les principales causes des anomalies constatées. La DG a proposé de payer les dépenses urgentes via un flux 4 dans Chorus ; Cependant ce flux ne permet pas de matérialiser l'engagement juridique et doit donc être utilisé avec beaucoup de retenue et uniquement pour des cas précis prévus

par la Direction du Budget et la DGFIP. Par ailleurs, l'AIFE demande que les corrections des EJ de la V4 soient apportées manuellement.

Une **cellule d'urgence** a été créée à la DG pour soutenir les TG ou DDFIP rencontrant des difficultés dans le paiement d'entreprises en situation délicate. V. Mazauric a précisé qu'elle n'est pas débordée et que cela signifie donc que Chorus fonctionne. Les OS lui ont fait remarquer que les comptables locaux et les services dépense en particulier faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour débloquer des situations à leur niveau.

J. Marzin assure ne pas avoir de remontées particulières des ministères de la Justice, de l'Intérieur, très peu de l'Education Nationale qui a pourtant connu de gros retards de paiements des frais de déplacement de ses agents. Il reconnaît que les ministères de l'Agriculture et de l'Equipement qui ont des plates-formes de mandatement communes ont 6 plates-formes en difficulté. Des experts doivent leur apporter du soutien.

Concernant les services de la DGFIP qui connaissent des difficultés, comme les TG spécialisées Défense, une aide doit leur être apportée et un suivi régulier de leur activité est prévu.

Pour les autres services Dépense, la DG ne prévoit aucun soutien sur place. Des formations continues doivent être mises en place à compter du début 2011 et un point sur les restitutions -qui fonctionnent mal dans Chorus- doit être réalisé.

- Les rapprochements comptables entre Chorus et CGL étaient, selon les propres mots de la DG, difficiles les premiers mois de l'année. Ils étaient en fait impossibles du fait d'erreurs de restitutions et de retards très importants d'intégrations des écritures Chorus dans CGL.

La DGFIP a alors présenté au Ministre des situations mensuelles et hebdomadaires budgétaires excluant les données Chorus.

### **Préparation de la V6 au 1/1/2011**

- Pause qualité : Comme pour Hélios, les OS demandent qu'une pause qualité soit observée mais V. Mazauric s'y oppose puisque le ministère de la Défense -qui est le plus important- a déjà totalement basculé et qu'en V6 les ministères auront déjà tous approchés Chorus lors des vagues précédentes.
- Le calibrage des services facturiers et des centres de services partagés en DRFIP : Ces services comprendront des agents de la DGFIP et des ministères de la santé, du travail et de la culture. Le nombre d'emplois a été déterminé en fonction de l'activité 2008 en tenant compte de la complexité des dépenses de chaque ministère du bloc 3 ; il a été ajouté une quote-part liée à la gestion de ces personnels. Cependant, tous les postes proposés ne trouvent pas de volontaires. Ces emplois seront donc inscrits au budget du ministère du budget dès l'année prochaine.

La formation des agents issus des autres ministères sera importante pour acquérir les bases de la comptabilité, des nouveaux métiers exercés et pour se familiariser avec Chorus.

V. Mazauric assure que l'organisation des services en mode facturier est une bonne chose puisqu'en centrale, elle a permis de diviser par 2 le délai global de paiement et qu'elle ne remet pas en cause la séparation ordonnateur – comptable car chacun garde ses prérogatives.

Cependant, les services départementaux (budget-logistique par exemple) craignent les réductions d'effectifs qui interviendront très rapidement. Ceux-ci devront pourtant changer radicalement leur mode de fonctionnement car ils ne travailleront pas sur Chorus. Ils communiqueront avec le CSP régional via « Chorus formulaires ». Or, tout est à apprendre et de nouvelles procédures doivent être mises en œuvre. Là encore, il y a une précipitation dans les gains de productivité attendus.

Selon J. Marzin ce portail - formulaires est conçu de manière très simple et devrait remplacer des applications de gestion (ex : FREJUS au ministère de la Justice) dans tous les ministères qui le souhaitent.

Son développement a coûté 5 millions € non prévus.

- La dématérialisation : ce chantier est basé sur les avancées dans le secteur local. Il est déjà bien développé pour certaines dépenses comme les frais de déplacement, les marchés publics (avec la place des marchés interministérielle – PMI), les cartes d'achat. D'autres chantiers sont en cours comme la dématérialisation des factures (une expérimentation avec EDF devrait avoir lieu rapidement) et des comptes de gestion.
- Chorus, maître de la comptabilité : L'abandon de CGL pour voir Chorus tenir la comptabilité de l'Etat se fera avec un an de retard au 1/1/2012. Le but est, selon la DG, de refondre le plan de compte de l'Etat qui doit s'alléger et se rapprocher des standards de la comptabilité privée.

### **La Cour des Comptes :**

La Cour des Comptes a débuté ses investigations sur la V4 et quelques craintes se font jour. Plusieurs problématiques seront assurément pointées comme l'augmentation du délai global de paiement et l'augmentation conséquente des intérêts moratoires que les ministères paient sur leurs propres budgets.

Concernant les délais de déploiement de l'application que la Cour des comptes a déjà relevés, J. Marzin a précisé que seul un an de retard a été pris du fait de la RGPP et non de l'outil. Sur le coût, le budget initial est selon lui respecté puisque 10 milliards étaient prévus sur 10 ans et qu'aujourd'hui ils se répartissent comme suit : 300 millions pour l'informatique, 500 millions pour l'exécution du système et 200 millions pour la gestion du changement. Chaque année de retard coûte 100 millions supplémentaires.

Les observations de la Cour des Comptes sont selon lui erronées car elles prennent en compte le développement des outils ACCORD I et II et ceci depuis que la LOLF est votée.